


DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON


SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 février 2018

Le mardi deux mille dix-huit, le mercredi 14 février 2018 à 19 h 30, le Comité dûment convoqué le 02 février 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. BOURGEAULT Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, MACE Christophe, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, THEAUDIERE Eric, MORICEAU Marie-Françoise, BIRET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, LERAY Loïc, MAHE Roseline, MERCIER José (suppléant), HOUSSIN Raymond, CHAUDAGNE Michel, REBOUX Pierre-Yves, COUDRAIS André-Jean, PITRE Rémi, ROUAUD Alain, TROUBOUL Jean-Paul, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, MAHE Yvon,

POUVOIRS : MOISDON Franck à BIRET-ALEXANDRE Marie-Anne, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, GARCIA Joël à LERAY Loïc,

ABSENTS : LAURENT Yann, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, JOUIN Alain, ROPERT Céline, ROCHE Hervé, CHEVAL Véronique, TOMAS Franck.



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	36
- absents	15

18.06: Grille tarifaire 2018 – complément sur l'activité saisonnière des usagers non-ménages

Selon le besoin et l'activité il pourra être proposé un service de collecte spécifique lié à la saisonnalité de l'activité (fréquence de collecte différente selon la période...)

La demande doit être effectuée auprès du SMICTOM qui garde le droit de la valider ou non selon sa faisabilité. Les critères à respecter seront détaillés lors de la présentation.

Toute demande doit s'effectuer par écrit et ne pourra pas aller au-delà d'une demande par an et par activité.

Détail des critères à respecter :

Les activités concernées sont :

- Les activités de tourisme : Gites, camping, établissements recevant du public.
- Les locations de salle privées ou publiques
- La restauration privée ou collective
- Les entreprises ayant une activité saisonnière (avec surcroît d'activité temporaire).

L'ensemble des flux (Ordures ménagère - OM, emballages recyclables - CS et bio-déchets- BIO) peuvent être concernés par la demande de saisonnalité du service.

Les fréquences de collectes peuvent être définies telle que :

- Tous les 15 jours OM, CS
- Une fois par semaine (OM, CS et BIO)
- Deux fois par semaine (OM et BIO)

Les changements de fréquence de collecte seront possibles au 1^{er} ou au 15 de chaque mois, à définir entre le SMICTOM et le demandeur. Le choix effectué concernant les périodes et la fréquence de collecte sera récurrent d'une année sur l'autre sauf signalement par le demandeur. Des changements peuvent être envisagés en lien avec le SMICTOM dans la limite d'un changement par an.

L'interruption de collecte ou le changement de fréquence de collecte pourra se faire pour un minimum de deux mois consécutifs et le service pourra être mis en place pour un minimum de deux mois consécutifs.

Exemples :

- *Mise en place d'une collecte toutes les semaines du 1^{er} avril au 31 juillet. Et absence de collecte du 1^{er} août au 31 mars.*
- *Mise en place d'une collecte deux fois par semaine du 1^{er} septembre au 30 juin et une collecte tous les quinze jours du 01 juillet au 31 août.*

La facturation prendra en compte les éléments définis par période en fonction du volume du bac, de la fréquence de collecte et du flux de déchets concerné.

Le SMICTOM se garde le droit de refuser une demande si celle-ci n'est pas en accord avec les éléments précités.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition de la Présidente.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

